

# Les politiques économiques et les problèmes de l'environnement

Autor(en): **Lennep, Émile van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **50 (1970)**

Heft 2: **Au-delà de l'économie**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887929>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET LES PROBLÈMES DE L'ENVIRONNEMENT

par Émile VAN LENNEP

Lors de la réunion du Conseil à l'échelon ministériel tenue en février 1969, les Ministres ont souhaité que l'Organisation s'attache à explorer les « problèmes de la société moderne », c'est-à-dire les problèmes qui se posent avec acuité dans les sociétés industrielles développées, du fait de la croissance rapide de la production et de la diversification des consommations, de l'apparition continue de technologies nouvelles et de l'accélération du processus d'urbanisation.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'envisager le développement des activités de l'OCDE concernant les aspects qualitatifs de la croissance économique et les problèmes de l'environnement.

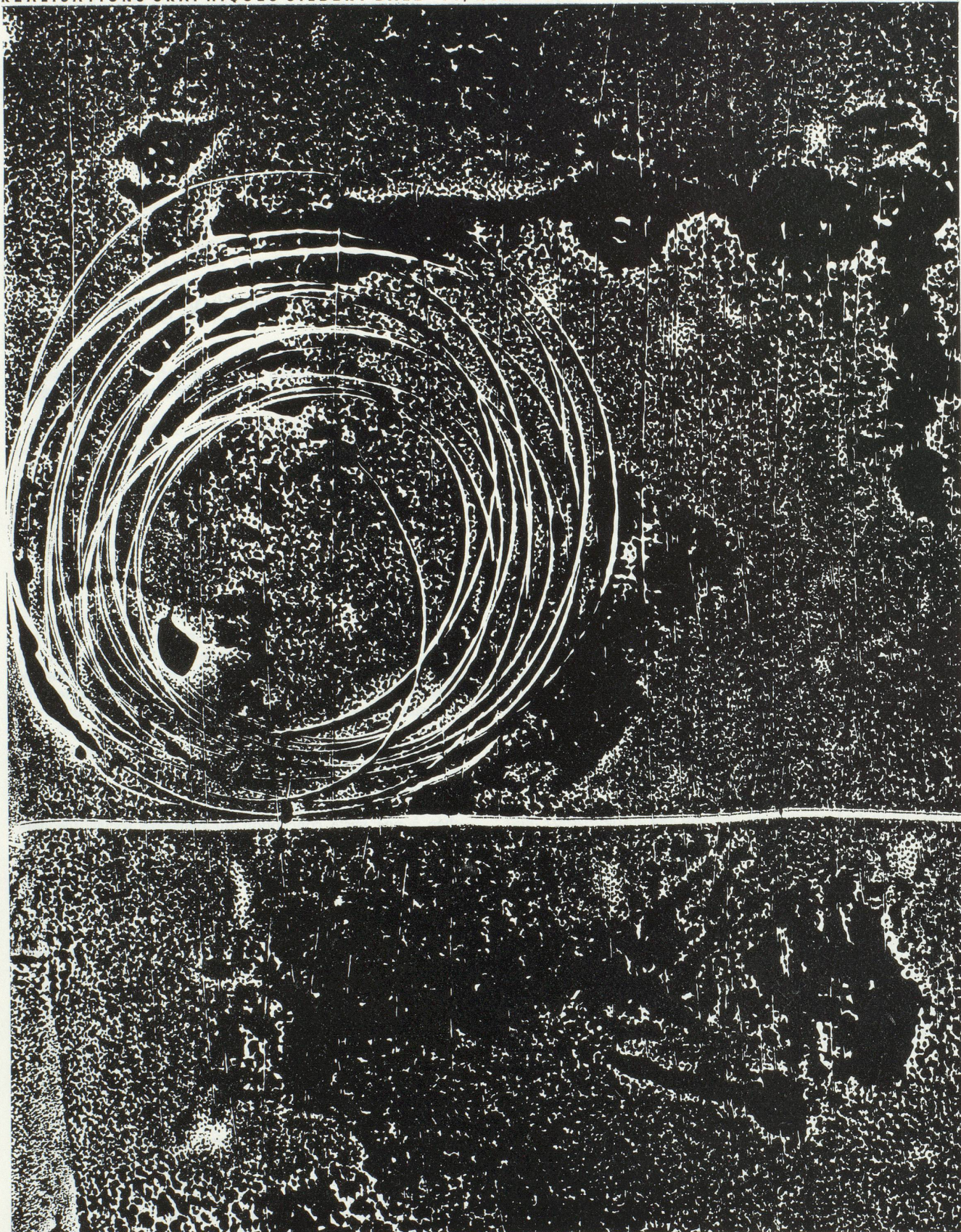
Lorsque le Conseil ministériel s'est à nouveau réuni en mai cette année, les Ministres ont eu l'occasion d'examiner à la fois les perspectives de développement économique pour les pays de l'OCDE au cours de la prochaine décennie et les problèmes que pourrait engendrer ce développement, particulièrement en ce qui concerne les objectifs des politiques économiques à long terme. Le Conseil ministériel a défini comme objectif collectif de croissance pour la période 1970-80 une augmentation du produit national en termes réels de l'ordre de 65 % dans l'ensemble de la zone OCDE. Cet objectif signifie que ce taux de croissance devrait constituer le cadre en fonction duquel les pays Membres déterminent leur politique économique. De même, les Ministres ont insisté sur le fait que la croissance ne constituait pas une fin en soi, mais devrait être considérée comme un instrument susceptible de créer de meilleures conditions de vie. Les Ministres ont souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention aux

aspects qualitatifs de la croissance et à la formulation des politiques pour ce qui concerne les grands choix économiques et sociaux qu'implique l'attribution de ressources croissantes.

Il est bien certain que la croissance économique au sens usuel, bien qu'elle soit l'une des conditions essentielles du mieux-être individuel et social, ne lui est cependant pas identique. La politique économique doit être rattachée à une vaste conception du bien-être social. Ce dernier dépend non seulement de la qualité des biens et services offerts sur le marché, mais aussi de tout un ensemble de facteurs que nos comptes économiques ne représentent qu'imparfaitement : sécurité de l'emploi, distribution équitable du revenu, conditions de travail, et loisirs, services publics satisfaisants, relations sociales harmonieuses, hygiène et santé publique, qualité de l'environnement, et bien entendu, éducation et culture.

Qu'il me soit permis de dire ici, que, contrairement à ce qui semble devenir à la mode, je ne vois pas pour ma part de conflits entre ces deux aspects des politiques économiques à long terme, c'est-à-dire la nécessité d'assurer un taux de croissance de la production adéquate et optimale, et celle de garantir un niveau de plus en plus élevé de bien-être social. Une croissance continue et équilibrée est indispensable pour que nous puissions assurer l'emploi de nos populations, répondre à l'attente générale d'un niveau de vie plus élevé, porter assistance aux pays pauvres, et dégager les ressources humaines et matérielles qui permettront de satisfaire les besoins sociaux de caractère non-économique. Dans le même temps la croissance crée des problèmes soit par ses effets indirects, négatifs ou nocifs,





**CRÉATION  
CONSEIL  
GRAPHISME**



soit parce qu'elle crée des besoins nouveaux, soit enfin précisément parce qu'elle permet d'envisager des objectifs qui seraient apparus utopiques il y a quelque 10 ou 20 ans. L'éducation elle-même, et son expansion spectaculaire au cours des 15 dernières années illustre ce dernier point de façon frappante.

Parmi les problèmes qui se posent au monde contemporain, il n'en est guère de plus significatifs et de plus pressants que ceux qui concernent la dégradation de l'environnement et du cadre de vie : pollution de l'air et des eaux, accumulation de déchets nocifs de toutes sortes, bruit et promiscuité, phénomènes d'encombrement et de congestion des villes, atteintes, parfois irréparables, au patrimoine naturel et historique, etc. L'opinion publique prend aujourd'hui conscience des risques que comporte à court terme, du point de vue du bien-être, et à plus long terme, du point de vue de l'équilibre économique, la poursuite de l'évolution actuelle. Elle attend des gouvernements des contre-mesures efficaces destinées à court terme à préserver l'environnement, et des politiques d'aménagement susceptibles de créer, à plus long terme, un meilleur cadre de vie. De ce fait, les politiques de l'environnement constitueront, sans aucun doute, un élément important des politiques économiques, dans les années qui viennent.

Dans ce domaine, l'OCDE a des responsabilités particulières qui se relient à la fois à sa composition et à sa mission.

a) Par sa composition, l'Organisation groupe les pays industriels les plus développés de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et de l'Asie, pays pour lesquels les problèmes de l'environnement se posent avec une particulière acuité, aussi bien sur le plan interne que sur le plan international.

b) Par vocation, l'OCDE se doit de replacer les problèmes de l'environnement dans leur contexte économique, en vue d'une meilleure coopération entre les pays Membres.

Depuis quelques années, l'Organisation a abordé les problèmes de l'environnement sous leurs aspects scientifiques et techniques et sous l'angle de la gestion des ressources naturelles telles que l'eau et l'air, devenues des ressources rares. Les travaux ont porté en particulier sur la pollution atmosphérique, la pollution et la gestion des ressources en eau, la présence indésirée de pesticides dans l'environnement, les problèmes liés aux transports et à l'aménagement urbain, y compris le bruit en milieu urbain et le bang sonique. Il convient aujourd'hui de poursuivre ces travaux, en vue notamment d'identifier les technologies nouvelles qui sont susceptibles soit de créer de nouveaux problèmes, soit d'apporter des éléments de solutions techniques. Lors de sa dernière réunion, le Comité de la Politique Scientifique a souligné particulièrement les responsabilités des pouvoirs publics dans l'application de la technologie à des fins de protection et d'amélioration de l'environnement humain, et sur la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant d'évaluer à l'avance les conséquences des divers développements technologiques possibles.

Dès lors que nous reconnaissons la nécessité de prévoir, à l'échelon national, la gestion de ces ressources naturelles,

nous entrons dans le domaine de la politique économique proprement dite. Précisément, l'OCDE a maintenant entrepris d'insérer cet ensemble, de façon plus spécifique, dans le cadre de la planification générale de la répartition des ressources.

Il va de soi que l'OCDE est pleinement consciente des difficultés et des limitations qui peuvent apparaître quand on veut aborder sous un angle strictement économique nombre de ces questions et que l'on s'efforce de trouver des mesures quantitatives pour étudier des problèmes qualitatifs. Mais si de telles estimations devaient faire défaut, nous ne pensons pas que ce soit un prétexte suffisant pour retarder l'action lorsque, à la fois la nécessité d'une telle action et les remèdes à appliquer, sont raisonnablement évidents. Il n'en est cependant pas toujours ainsi et il est néanmoins utile et même nécessaire de tenter de déterminer les options qui s'offrent aux gouvernements afin de leur permettre de prendre des décisions, en toute connaissance de cause, faits et chiffres à l'appui, aussi incomplets et imparfaits soient-ils. Bien entendu, les ordres de priorité résultent nécessairement, dans une large mesure, de jugements de caractère politique, mais une évaluation adéquate des coûts et des bénéfices des différentes options compléterait l'information nécessaire à la prise des décisions. Dans ce contexte, des choix devront être opérés quant à savoir qui en supportera le coût : le producteur, le consommateur ou le contribuable en général.

Mais, dira-t-on, faut-il vraiment que ces questions soient traitées à l'échelon international. A mon avis, trois grandes raisons le justifient. En premier lieu, il nous faut mettre en commun l'expérience acquise par les pays les plus avancés dans quelque domaine particulier que ce soit. Deuxièmement, il nous faut harmoniser les politiques nationales de manière à éviter que les industries des pays qui luttent le plus efficacement contre les nuisances ne s'en trouvent pénalisées sur le plan de la concurrence. Troisièmement, il est des cas où, manifestement, les problèmes de l'environnement dépassent les limites nationales. La pollution atmosphérique par exemple ne respecte pas les frontières et il nous suffit de penser à un grand fleuve européen qui prend sa source en Suisse pour voir que l'on peut en dire autant dans le cas de la pollution de l'eau. C'est donc seulement en s'attaquant à ces problèmes dans un cadre international que les pays intéressés seront en mesure d'agir de façon efficace. Etant donné les difficultés d'ordre intellectuel et la rareté des connaissances techniques en la matière, il semble que les pays de l'OCDE aient un avantage évident à mettre en commun leurs ressources en vue d'effectuer les recherches nécessaires de manière que chaque pays puisse utiliser les résultats d'ensemble. Je crois pouvoir dire que cette conception a été approuvée à l'unanimité lors de la réunion annuelle du Conseil des Ministres de l'OCDE le mois dernier.

Les problèmes soulevés dans cet article sont particulièrement urgents et importants. Nous en sommes seulement au début de notre recherche des meilleures solutions dans le cadre de politiques économiques à long terme, réalistes. Une coopération internationale efficace est le préalable du succès dans ces domaines et l'OCDE s'efforcera de fournir les instruments d'une action politique appropriée.